



Commune de Prêmesques  
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS  
59840 PREMESQUES

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le  
ID : 059-215904707-20220926-202266-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Département

Préfecture

### Arrondissement

Lille

### Canton

Séance du 26 septembre 2022

Délibération : N° 2022-66

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Lundi 26 Septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS - 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - P. CAREY - S. VAN EECHE - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

L. BASECQ procuration à A. MARQUÉ - Xavier DUBOIS - Excusé - P. JOURDAIN procuration à P. VANDEN DORPE

Secrétaire de séance : Stéphane MOUVEAUX

### Dénomination de la voie - Lotissement au droit du 143 rue Gabriel Péri

#### DELIBERATION

Depuis la loi 3DS, l'article L 2121-30 (II) du CGCT dispose que « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Un lotissement est en cours de réalisation au droit, il convient donc de nommer la rue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret. Le choix se porte sur 3 propositions retenues :

- Rue de la Clé des Champs
- Rue de la Liberté
- Rue du Leinster

Chaque membre, à l'appel de son nom, s'est rendu à l'isoloir, a déposé son bulletin dans l'urne.

A l'issue des opérations de vote, le conseil municipal a désigné Monsieur ~~Yvan HUTCHINSON~~ et Madame Julie TYBOU pour procéder aux opérations de dépouillement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Nombre de bulletins exprimés : 17

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Rue de la Clé des Champs : 5 voix

- Rue de la Liberté : 2 voix

Après en avoir voté à bulletin secret :

- adopte la dénomination « rue du Leinster ».

- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

## DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 30 septembre 2022

Reçu en Préfecture

le 30 septembre 2022

Publié ou notifié

le 30 septembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 septembre 2022

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

